



Talizat

Journal municipal 2023

JANVIER 2023 — # 5

Le mot du Maire

Chères Talizatoises, chers Talizatois,

L'année 2022 a vu un essoufflement de l'épidémie de COVID 19, ce qui a permis à notre commune de retrouver une vie sociale quasi normale, avec notamment le retour de notre traditionnelle fête patronale. Toutefois, une crise peut en cacher une autre, nous devons maintenant faire face à une crise économique majeure. Pourtant votre équipe municipale reste optimiste, mais vigilante pour que la dynamique de notre collectivité se poursuive.

Au niveau des investissements, les travaux débutés en 2021, avec notamment la réfection du four d'Alloux, se sont achevés en début d'année. Vous avez pu également constater que les premiers coups de pelle ont été donnés sur les projets de restructuration de l'école et de création d'un nouveau lotissement. Concernant l'école, la conjoncture économique a rendu très compliquée la consultation des entreprises (fluctuation des prix, disponibilités des marchandises...). Toutefois, après plusieurs consultations, négociations, reprises du projet, nous avons enfin finalisé le choix des entreprises en cette fin d'année. Bien sûr, nous n'avons pas pu éviter l'inflation et le coût de notre projet se voit augmenter d'environ 15% par rapport aux estimations. Nous nous efforçons de trouver les solutions pour que notre plan de financement soit respecté au mieux au terme des travaux.

Pour que l'attractivité de notre commune soit optimale, l'équipe municipale a souhaité étudier un projet de création de micro-crèche puisqu'une importante proportion de nos assistantes maternelles vont cesser leur activité dans les années à venir. Il nous semblait inconcevable de rénover notre école et de créer un lotissement si nous n'avions pas de mode d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans. A ce jour, notre dossier a été validé par la CAF, ce qui nous permettrait d'obtenir un subventionnement à hauteur de 80% pour la création d'une micro-crèche. Cet établissement devrait donc voir le jour au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère.

Parmi les divers sujets que vous allez découvrir dans ce journal, il me semble important d'expliquer certains d'entre eux. Tout d'abord, la reprise des concessions au cimetière communal : cette démarche longue et complexe a pour principal objectif de reprendre les concessions abandonnées depuis de nombreuses années, afin de les rendre disponibles pour les personnes souhaitant en acquérir. Mais cette démarche

doit également nous permettre de répertorier et d'obtenir des renseignements sur chaque emplacement et d'avoir un interlocuteur à qui s'adresser en cas de besoin. Je vous encourage donc à contacter nos services pour toute information.

L'autre sujet sur lequel je voudrais intervenir concerne le prix de notre eau. Tout d'abord, je souhaite préciser que nous avons la chance de faire partie des communes ayant des ressources suffisantes pour satisfaire les besoins de sa population et de ses entreprises ; ce qui de nos jours n'est pas anodin. Toutefois, il faut rester prudent, et je vous demande d'être vigilant quant à une utilisation raisonnée de cette eau. Malgré la réparation de plusieurs fuites chaque année, certaines portions de notre réseau d'eau potable sont vétustes puisqu'elles sont d'origine (+ de 60 ans) et exigent des travaux de renouvellement. Notre budget concernant l'eau ne permettant pas de couvrir ces investissements, il nous faut absolument trouver des financements extérieurs pour pouvoir les réaliser. A ce jour, l'obtention de ces subventions est conditionnée à un prix de vente de notre eau à 1.65 €/m³, alors que le prix du mètre cube à Talizat était de 1.37 €. Le Conseil Municipal a donc fait évoluer les tarifs des abonnements et du mètre cube d'eau pour l'année 2023 afin d'arriver à ce plancher.

Pour terminer, je tiens à vous informer sur l'actualité de notre parc éolien. Le projet d'extension, avec 3 éoliennes, est toujours à l'étude. Toutefois, après consultation de la population, l'équipe municipale a imposé à la société portant le projet, d'implanter ces nouvelles machines à l'arrière du parc existant afin de s'éloigner des habitations. Enfin la société EDF Renouvelables qui exploite le parc actuel commence à évoquer le sujet de renouvellement des éoliennes dans les années à venir. Comme nous l'avions promis en début de mandat, notre politique de transparence sur ce sujet reste en vigueur.

Mesdames, Messieurs, le Conseil Municipal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023. Je vous laisse maintenant découvrir ce nouveau numéro de notre journal municipal annuel, dans lequel nous avons essayé de retracer au mieux la vie de notre collectivité au cours de l'année écoulée.

Jean-Charles FAYON
Maire de Talizat

Budget

Le budget communal se décompose en deux parties :
(chiffres des réalisations et arrêtés au 10/1/2023)

Budget commune

Les recettes de fonctionnement sont de 754 732 €.

Les principales sont :

- Dotations de l'Etat : 161 549 €
- Attributions et impôts divers : 349 981 €
- Revenus locatifs : 74 322 €

Les dépenses de fonctionnement sont de 545 840 €.

Les principales sont :

- Charges de personnels : 241 656 €
- Charges à caractère général : 169 871 €
- Charges de gestion courante : 80 710 €
- Charges financières : 3 187 €

Ce qui permet de dégager 124 519 € pour les investissements (le solde dégagé tient compte des reports de l'année précédente).

Pour l'achat du nouveau 4X4 de la commune un prêt bancaire de 22 000 € a été souscrit sur cet exercice.

Budget eau et assainissement

Les recettes de fonctionnement sont de 99 866 €.

Les principales sont :

- Ventes d'eaux et taxe d'assainissement : 89 580 €
- Subventions d'exploitation : 7 669 €

Les dépenses de fonctionnement sont de 101 070 €.

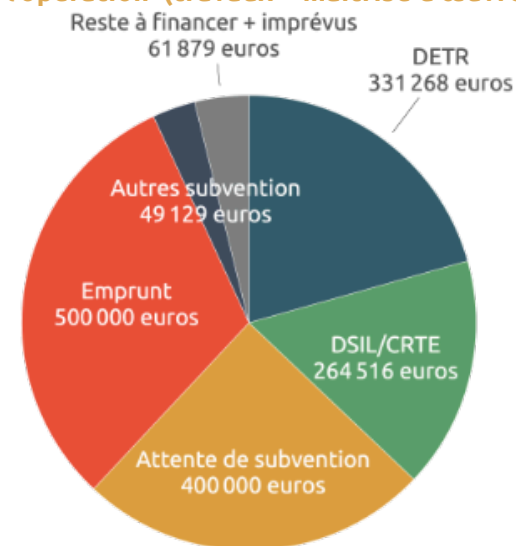
Les principales sont :

- Dépenses de gestion (électricité, achat de fournitures) : 18 782€
- Taxes Agence de l'eau : 13 628 €
- Frais de personnel : 6104 €
- Charges financières : 4339 €

Le budget de l'eau est comme chaque année proche de l'équilibre. Cela ne nous permet pas de dégager une marge pour investir sur les équipements liés à l'eau ou à l'assainissement en s'autofinançant.

Plan de financement prévisionnel de l'école

Montant global de l'opération (travaux + maîtrise d'œuvre) : 1 606 792 € HT



Tarifs communaux

Cimetière

Concession pour 50 ans : 6m² : 100€, 9m² : 150€, columbarium : 1000€.

Location de la salle des fêtes

Habitants de la commune
Du vendredi au lundi : 100 €

La demi-journée : 50 €

L'utilisation de la cuisine : 50 €

Habitants hors commune et associations hors commune

Du vendredi au lundi : 200 €

L'utilisation de la cuisine : 50 €

La caution par toutes réservations s'élève à 120 €.

Pont-bascule

La bascule automatique (pèse bétail 2 €, pont bascule) est accessible toute l'année.

Tarifs : 0 à 1 500 kg : 2 € ; 1 501 kg à 5 000 kg : 3 € ; + de 5 001 kg : 5 €.

Tarifs de l'eau (à compter du 1er janvier 2023)

Abonnement compteur : 40€

0-150m³ : 0,95€/m³ ; 151-1500m³ : 0,59€/m³ ; +1501m³ : 0,52€/m³

La commune de Talizat poursuit ses travaux d'embellissement dans le bourg et les villages en partie grâce au travail des employés communaux.

Après une année passée au sein de nos services, Florian Hugon ayant donné entière satisfaction autant dans sa maîtrise professionnelle que dans son engagement, a été titularisé.

Il s'est parfaitement intégré à l'équipe en place formée de Cyril et Jérémie.

Le travail des employés communaux n'est pas une routine. Ils doivent s'adapter aux événements qui se produisent au fil des jours et y faire face rapidement et le mieux possible.

Ils ont ainsi, tout au long de l'année, réparé de nombreuses fuites d'eau plus ou moins importantes



Florian Hugon devant le nouveau 4x4 de la commune

Travaux de fonctionnement



Remise en état d'un appartement

comme celles sur la route qui mène au stade de football, à la Chevade, à Frugères. Ce sont des centaines de mètres cubes qui ont ainsi été économisés cette année.

Ils ont entretenu des fossés, des chemins, faits des coupes d'eau quand cela était nécessaire, remplacé les panneaux des villages et réalisé des entrées de parcelles. L'entretien des abords routiers et des chemins est réalisé périodiquement avec l'épareuse. Ainsi, la sécurité des usagers et la circulation des engins agricoles sont améliorées.

Dans leur travail quotidien, les employés communaux ont été amenés à réparer les portes de l'église et les seuils des portails du cimetière. Le nettoyage de l'église et du cimetière font également partie de leurs missions.

Ils participent régulièrement à l'entretien et à la remise en état des appartements communaux.

Ils ont repeint des bancs et en ont installé de nouveaux. Des tables de pique-nique ont également été mises en place autour de la narse de Pierrefite, dans le parc du presbytère et sur la place du 19 mars. Les tables ont été fabriquées par le CAT de Saint-Flour (ADAPEI).

Les douches du stade de football, du fait de leur ancienneté, ont été remplacées. La pose de bâches a permis d'endiguer la pousse de mauvaises herbes. De plus, les services techniques ont fabriqué une rampe PMR pour l'école.

En début d'année, une souffleuse à dos thermique a été achetée afin de faciliter leur travail pour les



Nouveau banc



Changement de la pompe principale

espaces verts, comme le ramassage des feuilles et le nettoyage de la voirie.

Fin mai, les employés, en collaboration avec la société Actemium, ont changé une des pompes des forages. Une grue a dû être louée pour effectuer cette manœuvre.

Début juin, une panne importante et la prise en compte des 18 ans de service du 4x4, ont conduit à son renouvellement.

Comme chaque année, le fleurissement du bourg et des villages a été effectué. Malheureusement, la sécheresse et les arrêtés préfectoraux ont compliqué leur entretien.

Fin juin, les employés aidés par Franck ont repeint les menuiseries de la mairie. Aux yeux des talizatois la couleur choisie semble faire l'unanimité.



Nettoyage du château d'eau du bourg

Début juillet ils ont dû démonter la cuisine et les sanitaires de l'école pour permettre le désamiantage des plinthes avant la rentrée scolaire.

Fin juillet, à l'occasion de la fête de la lentille de Talizat, les employés ont effectué un très gros travail avant et après les festivités. Ils ont été sollicités quotidiennement et leur engagement, leur disponibilité et leur bonne humeur ont contribué en partie à la réussite de la fête.

Début octobre, les agents se sont rendus disponibles pour nettoyer le château d'eau de Talizat. Cette opération s'est déroulée de nuit afin de ne pas, ou le moins possible, gêner les habitants et les entreprises locales.

Soyons sûrs que nous pourrons compter sur nos agents communaux en 2023.



Peinture de la mairie

Investissements

Plusieurs projets d'envergures sont actuellement en cours sur la commune : école, lotissement. Ces projets vont permettre d'offrir de nouveaux équipements à nos enfants et d'accueillir de nouvelles familles.

Ecole

Après avoir sécurisé l'école contre d'éventuels éboulements, les travaux de terrassement et VRD pour la construction des nouveaux locaux (Réfectoire, parking et préau) ont été entamés.

Durant l'été, les travaux de désamiantage et de démolition du préau ont été réalisés par l'entreprise Marquet et un sous-traitant spécialisé pour ce type de travaux.

Le gros œuvre qui comprend la maçonnerie va débuter au premier trimestre 2023. Le conseil municipal espère que l'ensemble des travaux se poursuivra dans la foulée pour se terminer en début d'année 2024.

A noter que plusieurs dispositifs d'accompagnement financier ont été sollicités. En complément des principaux financeurs (Etat, Région, Département), des fonds européens LEADER interviendront sur les équipements de la cuisine et du réfectoire, le Fond Chaleur sur la chaudière et le programme

ACTEE sur les études et la conception. Ces aides sont accessibles grâce au SYTEC et au travail commun entre les services communaux et intercommunaux.

Bascule

Le monnayeur de la bascule subissant de plus en plus de dysfonctionnements et n'offrant pas le niveau de service attendu par les usagers, son remplacement a été voté. La bascule sera entièrement opérationnelle au printemps 2023.

Petit patrimoine

Comme chaque année l'équipe municipale souhaite entretenir son patrimoine. Cette année, il était prévu de restaurer la fontaine de Liniargues et le lavoir situé entre Liniargues et Bolzat. Les travaux n'ayant pas pu être réalisés en 2022, du fait d'un problème d'approvisionnement, cette rénovation est bien prévue pour 2023. Elle sera réalisée par les services techniques de Saint-Flour Communauté.

A Savignac, quelques habitants ont pris l'initiative de restaurer la fontaine située au fond du village. Les travaux ont consistés au débroussaillage des abords, à la création d'un escalier et à la remise en état général. Aujourd'hui, la fontaine a retrouvé une nouvelle jeunesse, avec son système original de

chaîne à godets qui permet de remonter l'eau de ses profondeurs.

Voirie

Le mur de soutènement de la RD679 dont les travaux avaient débuté en 2022 a été terminé avec la pose des pierres de taille sur le dessus.

En anticipation d'une inflation grandissante, la Municipalité avait fait le choix, en 2021, de signer un marché correspondant à 2 années « d'investissement voirie ». Ces travaux se sont terminés en début d'année 2022.

Lotissement

Après avoir acquis la parcelle de monsieur Dupoux pour la création du lotissement Ernest Massebeuf (grand-père de Mr Dupoux), les travaux de viabilisation ont débuté depuis décembre 2022.

Des lots seront disponibles à la vente au printemps 2023. Le coût de l'achat de la parcelle et de la viabilisation s'élève à 515000€ TTC. Le prix de vente des lots est fixé à 30 €/m² TTC. Il est dès à présent possible de réserver des lots auprès de la mairie. Un dossier de subvention a été déposé au titre de la DETR 2023.



Démolition de l'ancien préau



Travaux de terrassement du lotissement

Projet micro-crèche

Dans la continuité des projets engagés par la municipalité pour attirer de nouveaux habitants, un projet de micro-crèche est à l'étude. Dans les prochaines années, de nombreuses assistantes maternelles présentes sur la commune vont faire valoir leur droit à la retraite. Les possibilités de garde pour les enfants en bas âge vont être réduites. La municipalité s'est portée candidate à un appel à projets de la CAF pour la création d'une micro-crèche. Les premières études et des plans ont été réalisés. Le projet se ferait au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère, une dizaine d'enfants pourrait être accueillie. L'implantation de ce type de structure permettrait de disposer de l'intégralité des services nécessaires pour que les enfants restent dans la commune jusqu'à leur départ au collège. Un fonds de concours intercommunal dédié à la petite enfance a vu le jour fin 2022, afin d'accompagner ce type de projet.

Cimetière - reprise des concessions abandonnées

La commune de Talizat engage une procédure de reprise des concessions réglementées régie par les articles L.2223-17 et suivants et R.223-12 à R.2223-21 du Code général des Collectivités Territoriales. Cette procédure a plusieurs objectifs : reprendre des concessions pour répondre aux demandes, récupérer des informations concernant les concessions (interlocuteur, inhumations...), améliorer l'aspect visuel du cimetière, et éviter son agrandissement.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour que la commune puisse entamer la procédure de reprise :

- La concession doit avoir plus de 30 ans.
- Aucune inhumation ne doit y avoir été effectuée depuis au moins 10 ans.
- S'il s'agit d'une concession centenaire ou perpétuelle, son entretien ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public en vertu d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée.
- La concession ne doit plus être entretenue.

Salon de coiffure

La municipalité a engagé des travaux de rénovation du salon de coiffure en collaboration avec Elodie. Des problèmes d'humidité touchaient les locaux.

Les travaux seront financés conjointement par la Mairie et Elodie. Ils lui permettront de disposer de locaux refaits à neuf, pour accueillir ses clients dans les meilleures conditions. Elodi'Coiff bénéficiera directement d'une aide financière grâce au fond LEADER. La commune, quant à elle, sera accompagnée par le Département, via le dispositif Fonds Cantal Solidaire.

Panneaux commerçants et artisans

Des panneaux pour mettre en avant les commerçants et les artisans de la commune seront mis en place dans les prochaines semaines.

Enseignes

Après le changement de logo de la commune en 2021, les véhicules ont été mis aux nouvelles couleurs durant l'année. De nouvelles enseignes pour la mairie et la salle des fêtes sont en cours de réalisation et seront mises en place très prochainement.

Plantations de pins

Des plantations de pins vont être réalisées sur le site des anciennes ordures de Talizat et sur le secteur de Pierrefitte.

Le service environnement de Saint-Flour Communauté est en charge de cette mission en collaboration avec les acteurs locaux (ADAPEI, Lycée Agricole et chantiers bénévoles).

Vie scolaire

Après plusieurs années durant lesquelles le fonctionnement de l'école a été modifiée du fait du Covid ; l'école n'a pas complètement retrouvé son rythme normal en 2022. Le démarrage des travaux pour la mise en place du nouveau réfectoire ne cesse, en effet, de mobiliser les élèves qui suivent de près l'évolution du chantier durant les récréations.

À la rentrée de septembre 2022, ce sont 73 élèves qui étaient présents pour 82 inscrits (soit deux enfants de plus que l'année précédente).

Manon Roudil, enseignante des CE est revenue de son congé maternité avant les grandes vacances.

La fin des restrictions sanitaires a permis aux élèves de faire de nombreuses activités : sorties cinéma adaptées à leur niveau, natation, ski de fond, intervenant en musique, initiation à la programmation d'un robot.... En fin d'année scolaire, les élèves sont partis durant une journée au lac de Charpal. Les CM ont, également, passé une journée à Vulcania et les élèves d'élémentaire sont allés au vallon du Villaret. Pour le spectacle de Noël 2022, les enfants sont allés s'émerveiller devant le spectacle de Diego&Co.

Les effectifs de cette année, comprenant de nombreux enfants en bas âge demandant beaucoup d'accompagnement durant le temps du repas, la municipalité a fait le choix d'épauler Perrine Queille Morand, la cantinière, en complément de Franck Valentin. Ainsi depuis le début d'année 2023, deux jours durant, Aurélie Roche, qui est en stage à l'école aux côtés de Marie Marsal, aide Perrine. Les deux autres jours, Marie-Laure Tible a été recrutée pour assurer cette mission.



Equipe enseignante
PS-MS et direction : Michel Alriq
GS-CP : Marie Marsal
CE : Manon Roudil & Violaine Nicolas
CM : Claire Grimaud
Décharge de direction : Mathieu Dalle
AESH : Sabine Escolano

ATSEM : Alexandra Rozière
Cantinière : Perrine Queille Morand
Aide cantinière : Marie-Laure Tible
Agent technique : Franck Valentin
Stagiaire : Aurélie Roche



Conseil Municipal des Jeunes

Tn 2022, le conseil municipal des jeunes de Talizat a été actif sur notre commune en portant et en réalisant plusieurs projets :

- **Remise en état du terrain de tennis**

Le 25 avril 2022, les jeunes élus du CMJ de Talizat ont consacré une journée de leurs vacances scolaires à nettoyer et à remettre en état le terrain de tennis de la commune. Ils ont taillé, balayé, nettoyé et remis un filet neuf pour que le terrain puisse être réutilisé. Belle journée de mobilisation, qui s'est clôturée par quelques échanges de balles et un goûter.

- **Fleurissement du centre bourg**

Comme chaque année, les jeunes ont passé une matinée à planter des fleurs dans le bourg de Talizat.

- **Voyage à Paris**

Après avoir présenté et défendu leurs dossiers de demande de subventions, les jeunes de CMJ ont pu réaliser leur voyage de fin de mandat à Paris. Ce séjour citoyen s'est déroulé du 2 au 4 novembre 2022.

Le transport a été partagé avec les jeunes du Conseil Intercommunal de Saint-Flour Communauté (pour des raisons budgétaires et écologiques).

Lors de la première journée, les jeunes talizatois ont visité le quartier du Panthéon et le Jardin du Luxem-



bourg. Ensuite, ils ont découvert les 2 grandes institutions de la République. Tout d'abord, ils ont visité le Sénat en présence des sénateurs locaux (Mr Delcros et Mr Sautarel). L'après-midi s'est poursuivi avec la visite de l'Assemblée Nationale en compagnie du député cantalien Jean-Yves Bony. Elle s'est terminée dans l'hémicycle où la Première ministre Elisabeth Borne était présente pour activer le fameux 49.3, moment historique !

La deuxième journée a été consacrée à l'ascension de la Tour Eiffel, une balade en bateau-mouche et promenade au cœur de Paris sur les bords de Seine dans le secteur du Louvre et du Jardin des Tuileries. En fin d'après-midi, les jeunes ont remonté les Champs-Élysées dans le but d'arriver sous l'Arc de Triomphe et de participer au ravivage de la flamme sur la tombe du soldat inconnu. Ce moment solennel, avec la présence de forces militaires et de musiciens de la Garde républicaine, correspondait totalement à la thématique du séjour citoyen.

Pour le dernier jour, les jeunes ont pu visiter le musée Grévin où ils se sont régalés en découvrant les stars de cire. Ils ont pu découvrir le quartier Montmartre avec la déambulation dans les rues typiques, la place du Tertre et enfin le Sacré-Cœur

- **Projet historique**

Après une année de recherches (cartes postales, photos, objets...) dans les familles et les proches, de rencontres, d'interviews, les jeunes du CMJ ont pu présenter aux visiteurs le week-end du 11 novembre l'exposition et le livre « Souvenirs de Talizat », pour lesquels ils ont été accompagnés par Sandra Chaume. Ce dernier est en cours de réimpression pour ceux qui désirent l'acquérir. Plus de 250 personnes sont venues durant les 3 jours. Des échanges entre jeunes et population ont eu lieu.

Exposition « Souvenirs de Talizat »



- **Action Téléthon**

Pour la deuxième année consécutive, les membres du CMJ ont souhaité mener une action en faveur du Téléthon. Les activités proposées lors de cet après-midi du 3 décembre ont été maquillage, tatouages éphémères, vente de crêpes et de boissons, et la traditionnelle retraite aux flambeaux. Les fonds récoltés et reversés au Téléthon sont de 624.46 €

- **Commémorations**

Lors des 3 commémorations de l'année, les jeunes du CMJ ont toujours été présents et actifs. Ils participent aux lectures commémoratives et déposent les gerbes florales.

- **Renouvellement des jeunes du CMJ**

L'échéance du premier mandat de 2 ans du CMJ est arrivée en octobre 2022. A cette occasion un nouveau CMJ a été constitué et ce sont 18 jeunes de 9 à 17 ans qui vont s'investir pour les 2 années à venir et porter de nouveaux projets.

CCAS

Le 13 novembre s'est tenu le traditionnel repas des aînés. Les plus de 65 ans étaient invités à un moment convivial autour d'un repas préparé par l'auberge de la Planèze et animé en musique par Laurent Mallet

En fin d'année, le CCAS a distribué 48 colis aux aînés. Les colis ont été apportés aussi bien aux personnes seules, en couple, qu'aux personnes résidant en maison de retraite.



Chasse

L'Association Communale de Chasse Agréée de Talizat est présente depuis 1969 dans la commune et elle n'a cessé de voir son plan de chasse augmenté.

Cette année, le nombre de chasseurs a augmenté, puisqu'elle compte désormais 50 adhérents, dont 46 sociétaires et 4 étrangers à la commune, sur la saison 2022-2023. Le plan de chasse (soumis à bracelet) est composé de 17 chevreuils, 7 cervidés et 2 chamois.

Au vu du nombre de chasseurs et du plan de chasse imposé, la société a décidé d'implanter plusieurs miradors afin d'organiser en toute sécurité les battues au gros gibier.

Le samedi 7 mai 2022, 25 chasseurs se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur sur les secteurs d'Auliac et Mallet pour positionner 12 miradors subventionnés en partie par la fédération des chasseurs et la région. Ils ont été confectionnés par l'ADAPEI de Saint-Flour.

L'ACCA remercie les propriétaires qui ont donné l'autorisation de les installer sur leurs parcelles ainsi que les membres de la société de chasse qui les ont mis en place.

Une réserve refuge a été mise en place entre Talizat et Vernières. C'est une zone dans laquelle la chasse de certaines espèces animales est interdite, telles que canards, faisans, perdrix rouges, perdrix grises, lapins de garenne et lièvres. Cet emplacement central assurera la reproduction des animaux en toute tranquillité.



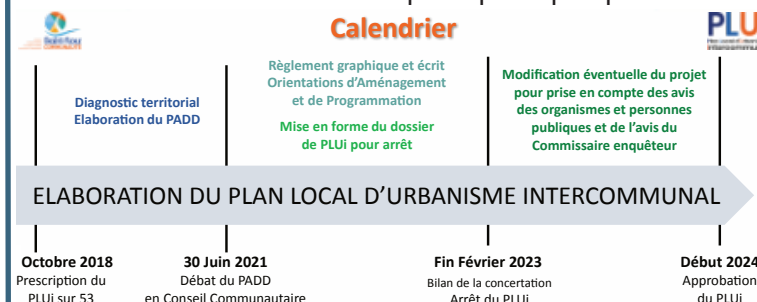
Saint-Flour Communauté

Dans un contexte financier difficile, la communauté de communes poursuit ses efforts pour accompagner les communes et leurs habitants. Les orientations prises au cours de cette année 2022 permettront d'envisager l'avenir du territoire plus sereinement. Certaines actions se poursuivent et de nouveaux projets vont permettre de dessiner la future dynamique territoriale.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Ce document est en cours de construction. Concernant notre commune, un travail de zonage a été réalisé avec les élus et le bureau d'études en charge de son élaboration. Nous avons pris en compte, lorsque cela était possible, les remarques de nos concitoyens, tout en respectant les obligations réglementaires imposées par l'état.

2023 sera la dernière phase administrative avant la mise en place de ce PLUi début 2024. Vous aurez la possibilité de vous exprimer à nouveau sur ce document d'urbanisme lors de l'enquête publique qui se



tiendra à l'automne 2023.

Services aux personnes

La maison de l'habitat et du patrimoine est entrée en service en 2022. Située au sein d'un immeuble remarquable du XIX^e siècle place d'armes, elle représente un lieu privilégié pour les habitants, les

élus et les entreprises désirant obtenir des renseignements sur l'urbanisme, la planification, un projet immobilier ou sur la rénovation énergétique (grâce au service d'OC'TEHA, ou aux permanences de Cantal Renov Energie). Elle sera complétée par l'aménagement de l'ancienne prison située à proximité.

Afin de mieux répondre aux besoins de santé, la maison de santé de Valuéjols est en cours de construction ainsi que l'extension de celle de Neuvéglise-sur-Truyère. Les études sont toujours en cours pour Pierrefort.

Culture et Animations

La volonté de l'équipe municipale est de renforcer l'offre culturelle sur la commune et de la pérenniser. Nous nous appuyons sur les services de Saint-Flour Communauté avec qui nous menons un travail commun afin de proposer régulièrement des animations. En 2022, plusieurs rendez-vous culturels ont eu lieu :

- Visites commentées des fours de Frugères et d'Alloux, lors des Journées Nationales de l'Architecture grâce au Pays d'Art et d'Histoire ;
- Les balades Bien-Être ;
- L'animation de « Champs Libre », « Même pas peur » spectacle d'acrobates ;
- L'animation « Entre terre et eau » à la Narse de Pierrefitte ;
- En 2023, une exposition sur la thématique des zones humides permettra de mettre en valeur la Narse de Pierrefitte grâce aux photos réalisées par Rudy Bueno, photographe professionnel.
- Un spectacle destiné aux enfants de 0 à 6 ans aura lieu à la salle des fêtes le 12 avril 2023.

Ordures Ménagères

Loïc Pouderoux, 1er adjoint de la commune de Talizat, également membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté en charge des travaux et du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'est vu proposé l'élargissement de sa délégation. En effet, la présidente Céline Charriaud lui a confié, courant 2022, la partie déchets ménagers en lien avec ses responsabilités déjà acquises au SYTEC (Syndicat des Territoires Est Cantal).

En 2022, l'extension du grand casier sur le site des Cramades a commencé et sera terminée en 2023.

Des études sont en cours sur la tarification incitative ainsi que sur les biodéchets qui devront sortir de nos sacs noirs dès 2024. En effet, les biodéchets représentent 1/3 du poids de nos sacs noirs. Des solutions sont déjà proposées par le SYTEC, avec notamment la vente de composteurs collectifs et individuels.

La collecte des déchets agricoles a été réorganisée en 2022 à l'échelle du territoire de Saint-Flour Communauté. Le point de collecte a été maintenu à Talizat au cimetière.

Les extensions des consignes de tri sont maintenant en place depuis le 1er octobre 2022. L'application des consignes de tri est primordiale pour une meilleure gestion environnementale et financière de nos déchets. Dès maintenant, vous pouvez venir récupérer en mairie un sac cabas ainsi qu'un magnet rappelant les consignes de tri.

Toutes les infos sur le tri sur :

- saint-flour-communaute.fr/environnement/consignes-de-tri/
- sytec15.fr/le-service-environnement-des-cramades/recyclage/trions-plus-simple



Pour finir, nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier des services proposés par Saint-Flour Communauté tels que :

- Portage de repas : saint-flour-communaute.fr/population/portage-de-repas-a-domicile/ ou 04.71.23.23.54
- Aide à l'achat de vélo électrique : saint-flour-communaute.fr/population/velo-electrique-dans-le-cantal/aide-pour-acheter-un-velo-electrique/ ou par mail fmarjou@saintflourco.fr ; certains habitants de la commune ont déjà pu bénéficier de cette aide.
- Aide à la rénovation : Oc'teha 04.71.45.62.12 ou habitat15@octeha.fr
- Transport à la demande : saint-flour-communaute.fr/transport-a-la-demande/ ou 04.71.60.71.72
- Relais Petite Enfance : saint-flour-communaute.fr/population/petite-enfance/

Pour toutes autres questions, vous pouvez contacter l'élu délégué à Saint-Flour Communauté, Loïc Pouderoux, en appelant le secrétariat de mairie.

État civil

Naissances

BELLO Jake, Roland _____	16/01
BELLO Matthew, Denis, Franck _____	16/01
SABATTE Sacha _____	18/01
PRADEL Léna _____	19/03
BERARD ROYER Rose, Nathalie, Josiane _____	13/05
RAMADIER Louison, Antoine, Emile _____	14/06
TICHET Gabriel _____	28/10
DE SOUSA PEREIRA Louna _____	11/11
ABDALLAH Kenann _____	19/11
PREVOT Mya, Aina _____	23/11

Mariages

PREVOT Anthony & RAMANANDRAIBE Tahiriniaina _____	19/02
NEYRON Fabien & MORAND Marie-Noëlle _____	05/03
GRAFFOILLERE Pierre & PORTALIER Marie-Agnès _____	14/05
VERD Cyril & BLANC Delphine _____	16/07
CRISPOUL Patrice & BOUSSUGE Gwladys _____	13/08
BOULET Yannick & BROC Carole _____	20/08

Décès

BOYER Sylvia _____	07/01
AMAT Alfred _____	30/03
TAILLADE Louis, Jean _____	05/04
BONNET André, Jean _____	14/05
MAURY veuve TAILLAND Berthe, Augustine _____	25/05
PREVOT Yvonne veuve VIRAVAUD _____	26/05
MOLINIER Danielle épouse CHAMBARON _____	10/07
CARTALADE Jean-Baptiste _____	04/08
SABATIER veuve CHAPOUL Irma, Anna _____	11/10

Recensement citoyen

Toute personne venant de fêter son 16^e anniversaire dispose d'un délai de 3 mois pour effectuer son recensement citoyen.

Cette démarche est obligatoire afin de s'inscrire au baccalauréat et au permis de conduire.

Elle s'effectue à la mairie de son domicile.

Les documents à fournir sont les suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide du mineur, livret de famille à jour, justificatif de domicile.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi 8h-12h30 / 13h30-17h30
Mardi 8h30-12h30 / après-midi fermée au public
Mercredi 8h30-12h30
Jeudi 8h30-12h30 / après-midi fermée au public
Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Coordonnées

04.71.23.70.22 / mairietalizat@orange.fr

Recyclage

Une benne à déchets verts (à côté de la bascule) est mise à la disposition des habitants pendant la période estivale.

Des boîtes pour recycler vos piles sont à votre disposition à la mairie.

La municipalité et la gendarmerie veillent aux créations de décharges sauvages et aux dépôts sauvages sur la commune. Il est rappelé qu'une déchetterie intercommunalité est à la disposition de tous aux Cramades, Zac de la Florizane à Saint-Flour.

Assainissement

Il est demandé aux habitants reliés à l'assainissement collectif de ne jeter que du papier toilette dans les wc. Effectivement, le lagunage est régulièrement bouché par des lingettes et autres déchets.

Chiens

Durant l'année 2022 et depuis le début du mandat, la mairie a reçu de **très nombreuses plaintes concernant les nuisances provoquées, la plupart du temps par des chiens** (abolements répétitifs, déjections...), mais parfois par d'autres animaux.

Chacun est libre de détenir un animal dans le respect des lois qui lui incombent, toutefois il se doit de respecter la quiétude de son voisinage. Afin de préserver de bonnes relations avec votre voisinage, j'invite chacune et chacun d'entre vous à mettre en place les dispositifs efficaces pour limiter les gênes occasionnés par vos animaux, que ce soit de jour, comme de nuit.

Si ce n'est pas le cas, il faut savoir que la loi prévoit des amendes pour troubles anormaux du voisinage. Toutefois, je suis persuadé que vous ferez preuve de bon sens pour que cette dernière option ne soit pas utilisée.

